

Les sociétés de l'Atacora-Ouest précolonial : une expression africaine de l'isonomie

TCHIATTI Hospice

Université d'Abomey-Calavi (UAC)/Bénin

Enseignant-chercheur au Département de Philosophie

Faculté des Sciences Humaines et Sociales (FASHS)

hospicetchatti@gmail.com

+229 0164046380//+229 0196644911

Résumé

Cet article examine l'organisation politique des sociétés de l'Atacora-Ouest précolonial à partir du concept d'isonomie issu de la philosophie politique grecque. Par une démarche historico-philosophique croisant les sources classiques et les travaux anthropologiques, il montre que l'absence d'un pouvoir centralisé n'impliquait pas une absence de politique. Les institutions des Berba, Bètammaribè, Waaba, Natemba, Bèbèribé, Kountéba, Gangamba et Gourmantchéba reposaient sur une répartition des responsabilités entre chefs de lignage, chefs de terre, conseils d'anciens et autorités religieuses, favorisant la délibération collective, la limitation du pouvoir et la primauté de la coutume. L'isonomie est mobilisée comme catégorie comparative afin de mettre en évidence les convergences de principes entre ces formes africaines de gouvernement partagé et certaines conceptions classiques du pouvoir. L'étude contribue ainsi au renouvellement de la philosophie politique comparée et à la valorisation des traditions politiques africaines.

Mots clés : Isonomie ; Atacora-Ouest ; philosophie politique comparée ; gouvernance polycentrique ; sociétés précoloniales.

Abstract

This article examines the political organization of the precolonial societies of Atacora-West through the concept of isonomia derived from Greek political philosophy. Using a historical and philosophical approach that combines classical texts with anthropological studies, it argues that the absence of centralized authority did not imply the absence of political order. Among the Berba, Bètammaribè, Waaba, Natemba, Bèbèribé, Kountéba, Gangamba et Gourmantchéba, authority was distributed among lineage heads, land chiefs, councils of elders, and religious authorities, fostering collective deliberation, limitation of power, and the primacy of customary

law. Isonomia is employed as a comparative analytical framework to highlight convergences between these African forms of shared governance and classical political thought. The study contributes to the renewal of comparative political philosophy while emphasizing African political traditions as valuable sources of theoretical reflection.

Keywords: *Isonomia; Atacora-West; comparative political philosophy; polycentric governance; precolonial societies.*

Introduction

L'histoire de la philosophie politique est largement dominée par une équation implicite : là où il n'existe pas d'État, il n'existerait pas véritablement de politique. De la pensée grecque aux théories modernes de la souveraineté, l'ordre collectif est généralement rapporté à une autorité centrale investie du pouvoir de produire la norme, d'assurer la justice et de garantir la cohésion de la communauté. Cette représentation a profondément marqué l'anthropologie politique, qui a longtemps interprété les sociétés africaines dépourvues de pouvoir centralisé à travers la catégorie de « sociétés sans État » (M. Fortes & E. E. Evans-Pritchard, 1940, p. 5-23). Si cette classification a constitué une étape importante dans l'analyse comparative des institutions africaines, elle demeure construite à partir d'un modèle politique dont l'État constitue la référence implicite.

Les travaux de P. Clastres (1974, p. 161-186) ont cependant montré que l'absence d'un pouvoir souverain pouvait relever d'une véritable logique institutionnelle destinée à empêcher la concentration de l'autorité. Cette remise en cause a été prolongée par J. C. Scott (2009, p. 1-39), qui met en évidence l'existence de formes historiques de gouvernement reposant sur l'autonomie locale et la dispersion du pouvoir. Dans le même mouvement, P. J. Hountondji (1977, p. 47-63) invite à penser les réalités africaines à partir de catégories qui leur soient propres, tandis qu'A. Mbembe (2000, p. 15-42) rappelle que les expériences politiques du continent ne sauraient être réduites au seul modèle

de l'État moderne. Ces approches convergent vers une même exigence scientifique : comprendre les institutions africaines selon leurs principes d'organisation plutôt qu'à partir de ce qu'elles ne seraient pas.

Les sociétés de l'Atacora-Ouest précolonial offrent une illustration remarquable de cette problématique. Chez les Berba, Bètammaribè, Waaba, Natemba, Bèbèribé, Kountéba, Gangamba et les Gourmantchéba, l'absence d'une autorité souveraine unique ne signifiait nullement l'absence d'organisation politique. Les recherches de P. Mercier (1968, p. 63-128), d'A.-M. Maurice (1986, p. 89-156) et de D. Sewane (2002, p. 45-112 ; 2003, p. 71-148) mettent en évidence une organisation reposant sur la complémentarité des chefs de lignage, des chefs de terre, des conseils des'anciens et des autorités rituelles. La production des normes, la médiation des conflits et la préservation de la cohésion communautaire relevaient ainsi d'institutions distinctes dont l'autorité procédait moins de la domination que de la responsabilité exercée envers la collectivité.

Si cette réalité est aujourd'hui bien documentée par l'anthropologie, elle demeure relativement peu explorée par la philosophie politique comparée. Les analyses existantes décrivent les institutions de ces sociétés avec précision, mais elles proposent rarement un cadre conceptuel susceptible d'en éclairer la rationalité politique. C'est dans cette perspective que le concept d'isonomie paraît offrir un instrument heuristique particulièrement fécond. Dans le débat constitutionnel rapporté par Hérodote (1995, III, 80-82), l'isonomie désigne un ordre politique fondé sur l'égalité devant la loi, la responsabilité des gouvernants et la participation des citoyens aux décisions publiques. Aristote (1993, III, 6-11 ; III, 11, 1281a42-1281b10) en prolonge l'esprit lorsqu'il fait de la délibération collective et de la recherche du bien commun les critères de légitimité de toute communauté politique. Mobilisée comme catégorie

comparative, au sens proposé par M. Détiénne (2000, p. 39-67), l'isonomie ne vise pas à établir une filiation historique entre la Grèce antique et les sociétés africaines, mais à mettre en lumière des convergences de principes dans l'organisation du pouvoir.

La réflexion s'articule dès lors autour de la question suivante : **dans quelle mesure le concept d'isonomie permet-il d'interpréter l'organisation politique des sociétés de l'Atacora-Ouest précolonial sans les réduire au paradigme de l'État ?** L'hypothèse soutenue est que ces sociétés ont développé une forme originale de gouvernement fondée sur la distribution fonctionnelle de l'autorité, la délibération collective et la limitation réciproque des pouvoirs. Ces principes présentent des convergences conceptuelles avec l'isonomie, tout en relevant d'une trajectoire historique propre aux sociétés de l'Atacora-Ouest.

L'étude adopte une méthodologie historico-philosophique fondée sur une analyse comparative des sources. Sa mise en œuvre s'est déroulée en trois étapes complémentaires. La première a consisté en une revue critique des textes fondateurs de la philosophie politique relatifs à l'isonomie, notamment Hérodote, Aristote ainsi que leurs principaux commentateurs contemporains (Hansen, Ober). La deuxième étape a porté sur l'exploitation des travaux anthropologiques et historiques consacrés aux sociétés de l'Atacora-Ouest, principalement ceux de Mercier, Maurice et Sewane, afin d'identifier les mécanismes effectifs d'organisation du pouvoir, de production des normes et de régulation des conflits. Enfin, une troisième étape a consisté en une confrontation conceptuelle de ces deux corpus selon la méthode comparative de Marcel Detienne. Cette comparaison ne cherche pas à établir une filiation historique entre les traditions grecques et africaines, mais à mettre en évidence des convergences fonctionnelles autour de principes tels que la limitation du pouvoir, la délibération collective, la pluralité des autorités et la primauté de la norme commune. Cette démarche

permet ainsi de construire une interprétation philosophique des institutions politiques de l'Atacora-Ouest tout en respectant leur singularité historique.

L'article est organisé en trois parties. La première expose les fondements philosophiques de l'isonomie ; la deuxième analyse les mécanismes institutionnels des sociétés de l'Atacora-Ouest précolonial ; la troisième montre l'apport de leur lecture isonomique au renouvellement de la philosophie politique comparée.

1. L'isonomie comme paradigme philosophique

1.1. L'isonomie dans la pensée grecque : un paradigme du pouvoir partagé

L'isonomie occupe une place essentielle dans la réflexion grecque sur l'organisation du pouvoir. Formé des termes *isos* (égalité) et *nomos* (loi), le concept renvoie à un ordre politique dans lequel la règle commune prévaut sur les intérêts particuliers et où nul ne peut durablement monopoliser l'exercice de l'autorité. Loin de désigner une simple égalité juridique, l'isonomie exprime une conception du gouvernement fondée sur la limitation du pouvoir, la responsabilité des gouvernants et la participation des citoyens à la vie de la cité.

La première formulation explicite de cette idée apparaît dans le célèbre débat constitutionnel rapporté par Hérodote (1995, III, 80-82). Opposant la monarchie à l'isonomie, Otanès affirme que le pouvoir confié à un seul homme tend inévitablement vers l'arbitraire, tandis que le gouvernement soumis à la loi garantit une plus grande justice. L'isonomie repose ainsi sur trois principes étroitement liés : l'égalité devant la norme commune, la reddition des comptes par ceux qui exercent une responsabilité publique et la délibération collective dans la prise de décision. Hérodote ne décrit pas seulement une forme de gouvernement ; il met en évidence une manière de concevoir l'autorité comme une fonction soumise au contrôle de la communauté.

Cette réflexion est approfondie par Aristote, qui déplace l'analyse de l'organisation institutionnelle vers la finalité du politique. Il soutient (1993, III, 6-7) que la cité existe en vue du bien commun et que la légitimité d'un gouvernement dépend moins du nombre de ceux qui gouvernent que de la fin poursuivie. L'autorité devient légitime lorsqu'elle est ordonnée à l'intérêt collectif et demeure soumise à la loi. Aristote (1993, III, 11, 1281a42-1281b10) souligne également que la délibération constitue une condition essentielle de la prudence politique : la confrontation des expériences individuelles permet souvent de produire une décision plus juste qu'un jugement isolé. La participation apparaît ainsi non comme une simple procédure, mais comme un principe de légitimation du pouvoir.

Les recherches contemporaines ont confirmé la portée théorique de cette notion. M. H. Hansen (1991, p. 83-105) montre que l'isonomie représente moins un régime politique déterminé qu'un principe général de limitation du pouvoir par la loi. De son côté, J. Ober (2008, p. 67-95) souligne que la démocratie athénienne reposait sur une distribution des responsabilités entre plusieurs institutions plutôt que sur la concentration de l'autorité. L'isonomie exprime ainsi une rationalité politique dans laquelle la stabilité de la communauté dépend de l'équilibre entre les différentes instances de décision et de leur soumission à une norme commune.

C'est précisément cette dimension qui justifie sa mobilisation dans la présente étude. Il ne s'agit nullement de rechercher une influence de la pensée grecque sur les sociétés de l'Atacora-Ouest précolonial. Une telle hypothèse serait historiquement infondée. L'isonomie est utilisée comme une catégorie heuristique, conformément à la démarche défendue par M. Détienné (2000, p. 39-67), c'est-à-dire comme un instrument conceptuel permettant de comparer des expériences politiques distinctes sans les réduire à un modèle unique.

Dans cette perspective, trois éléments apparaissent particulièrement pertinents pour l'analyse des sociétés de l'Atacora-Ouest. Le premier est la distribution fonctionnelle de l'autorité, qui empêche la concentration durable du pouvoir. Le deuxième est la primauté de la norme commune sur les volontés individuelles, condition indispensable de la légitimité politique. Le troisième est la délibération collective, entendue comme procédure de production des décisions et mécanisme de recherche du bien commun. Ces trois dimensions constituent moins des caractéristiques propres à la cité grecque que des principes généraux d'organisation du politique susceptibles d'être mobilisés dans une perspective comparative.

Ainsi comprise, l'isonomie cesse d'être un concept exclusivement attaché à l'histoire institutionnelle de la Grèce antique. Elle devient une catégorie de philosophie politique permettant d'interroger les modalités selon lesquelles différentes sociétés organisent le partage du pouvoir, limitent l'autorité et produisent des normes collectives. C'est à partir de cette grille d'analyse que seront examinées les institutions des sociétés de l'Atacora-Ouest précolonial dans les développements suivants.

1.2. De l'État au politique : les apports de l'anthropologie politique et de la philosophie africaine

L'identification du politique à l'existence d'un État souverain constitue l'un des présupposés les plus durables de la pensée politique occidentale. Dans cette perspective, la centralisation de l'autorité apparaît comme le critère privilégié de la maturité institutionnelle, tandis que les sociétés qui en sont dépourvues sont souvent perçues comme inachevées ou faiblement organisées. Cette conception a profondément influencé l'anthropologie classique. M. Fortes et E. E. Evans-Pritchard (1940, p. 5-23) distinguent les sociétés centralisées des sociétés dites « sans État », tout en reconnaissant que ces dernières disposent de mécanismes propres de régulation politique.

Toutefois, cette classification demeure construite à partir du modèle étatique, qui sert implicitement de référence à l'analyse. Les renouvellements de l'anthropologie politique ont progressivement déplacé cette perspective. En effet, P. Clastres (1974, p. 161-186) montre que l'absence d'un pouvoir centralisé ne traduit pas une insuffisance politique, mais peut relever d'un principe d'organisation visant à empêcher l'émergence d'une autorité séparée de la société. Le pouvoir n'y est pas inexistant ; il est volontairement limité par des institutions qui empêchent sa concentration durable. Cette analyse marque une rupture décisive : elle invite à comprendre les sociétés dites « sans État » à partir de leur logique propre plutôt qu'à partir d'un déficit supposé.

Dans le même sens, J. C. Scott (2009, p. 1-39) prolonge cette remise en question en montrant que certaines communautés ont historiquement privilégié des formes de gouvernement fondées sur l'autonomie locale, la mobilité sociale et la dispersion des centres de décision afin d'échapper au contrôle des États. Son analyse révèle que la pluralité institutionnelle peut constituer une modalité durable d'organisation politique. Si son terrain d'étude diffère de celui de l'Afrique de l'Ouest, sa réflexion confirme que la centralisation ne constitue ni une condition nécessaire ni un aboutissement inévitable du politique.

Ces renouvellements trouvent un écho particulier dans la philosophie africaine contemporaine. P. J. Hountondji critique les catégories héritées de l'anthropologie coloniale lorsqu'elles prétendent rendre compte des réalités africaines sans interroger leur propre ancrage historique (Hountondji, 1977, p. 47-63). Selon lui, les sociétés africaines doivent être analysées à partir de concepts capables d'exprimer leur logique institutionnelle propre. Cette exigence méthodologique rejoint les analyses d'A. Mbembe (2000, p. 15-42), pour qui les formes africaines du pouvoir procèdent d'histoires plurielles irréductibles aux catégories élaborées à partir de l'expérience européenne. Loin

d'être marginales, ces expériences invitent à repenser la diversité des modes d'institution du politique.

Cette perspective est également présente chez K. Wiredu (1996, p. 179-190), qui montre que plusieurs traditions politiques africaines privilégient la recherche du consensus plutôt que la règle majoritaire. Dans ces sociétés, la décision légitime procède d'un processus de délibération visant l'adhésion de la communauté plutôt que la victoire d'une majorité. La participation apparaît ainsi comme un principe constitutif de l'autorité politique, rejoignant certaines positions de la tradition classique sans s'y réduire.

Les recherches consacrées aux sociétés de l'Atacora-Ouest confirment cette évolution théorique. Les travaux de P. Mercier (1968), d'A.-M. Maurice (1986) et de D. Sewane (2002 ; 2003) mettent en évidence une organisation fondée sur la complémentarité des chefs de lignage, des chefs de terre, des conseils d'anciens et des autorités religieuses. La production des normes, la gestion des ressources, la médiation des conflits et la préservation de la cohésion communautaire résultent de l'interaction de ces institutions plutôt que de l'exercice d'une souveraineté centralisée. L'autorité apparaît ainsi comme une responsabilité distribuée entre plusieurs instances, chacune limitée par les compétences des autres et par la force normative de la coutume.

Ces différentes approches convergent vers une même conclusion : le politique ne saurait être défini exclusivement par l'existence d'un État. Il convient plutôt de l'appréhender à partir des fonctions qu'il remplit, à savoir produire des normes, organiser la coopération, arbitrer les conflits et garantir la stabilité de la communauté. Ce déplacement théorique ouvre la voie à une lecture renouvelée des sociétés de l'Atacora-Ouest. Celles-ci n'apparaissent plus comme des « sociétés sans État », mais comme des communautés ayant élaboré une rationalité politique originale fondée sur le partage de l'autorité, la délibération et la

limitation du pouvoir. C'est dans cette perspective que le recours au concept d'isonomie prend tout son sens : non comme une transposition d'un modèle grec, mais comme une catégorie comparative permettant de penser des formes historiques de gouvernement partagé.

1.3. L'isonomie comme catégorie de philosophie politique comparée

Les développements précédents ont montré, d'une part, que l'isonomie désigne un principe d'organisation politique fondé sur le partage de l'autorité, la primauté de la norme commune et la délibération collective et, d'autre part, que les sociétés dépourvues d'un pouvoir centralisé ne sauraient être comprises à partir d'un simple déficit institutionnel. Il convient désormais de préciser le statut méthodologique de cette notion dans la présente recherche.

L'objectif n'est nullement d'établir une filiation historique entre la Grèce antique et les sociétés de l'Atacora-Ouest précolonial. Une telle hypothèse serait dépourvue de fondement historique et conduirait à réduire l'originalité des traditions politiques africaines. Le recours à l'isonomie répond à une autre ambition : construire un cadre conceptuel susceptible de rendre intelligibles des formes d'organisation politique différentes sans les subordonner à un modèle unique. L'isonomie est ainsi mobilisée comme une catégorie de philosophie politique comparée.

Cette démarche rejoint la réflexion de M. Détienne (2000, p. 39-67), pour qui la comparaison ne consiste pas à rechercher des ressemblances superficielles ou des influences historiques, mais à élaborer des concepts capables de mettre en lumière des problèmes communs à des sociétés distinctes. La comparaison devient alors un instrument de connaissance. Elle ne gomme pas les différences ; elle les rend au contraire plus intelligibles en identifiant les principes qui structurent les diverses expériences du politique.

Cette exigence méthodologique rejoint également la critique formulée par Paulin J. Hountondji à l'encontre des catégories héritées de l'anthropologie coloniale. Définir les sociétés africaines comme des « sociétés sans État » revient à les penser à partir d'une absence plutôt qu'à partir de leur propre rationalité institutionnelle (P. Hountondji, 1977, p. 47-63). Une telle approche enferme les expériences africaines dans une position de périphérie conceptuelle où elles apparaissent comme des variantes incomplètes de l'histoire politique occidentale. À l'inverse, une philosophie politique comparée doit construire des catégories susceptibles de reconnaître la pluralité des formes d'institution du politique.

Dans cette perspective, l'isonomie présente un intérêt particulier. En tant que concept, elle ne renvoie pas d'abord à une forme historique de gouvernement, mais à un ensemble de principes organisateurs : la distribution des responsabilités, la limitation réciproque des autorités, la soumission de chacun à une norme commune et la recherche de décisions légitimes par la délibération. Ces principes peuvent être observés, sous des formes différentes, dans des contextes historiques qui n'entretiennent aucun lien de filiation.

Les travaux consacrés aux sociétés de l'Atacora-Ouest permettent précisément de mettre en évidence cette convergence conceptuelle. Les recherches de P. Mercier (1968), d'A.-M. Maurice (1986) et de D. Sewane (2002 ; 2003) montrent que les chefs de lignage, les chefs de terre, les conseils d'anciens et les autorités religieuses exerçaient des compétences complémentaires sans qu'aucune institution ne concentre durablement l'ensemble des prérogatives politiques. La coutume constituait la norme supérieure à laquelle demeuraient soumises toutes les autorités, tandis que les décisions engageant la communauté résultaient généralement d'une délibération collective. Ces caractéristiques ne permettent évidemment pas d'identifier ces sociétés à la cité grecque ; elles révèlent

cependant des principes d'organisation qui peuvent être éclairés par la catégorie d'isonomie.

Cette lecture trouve un appui supplémentaire dans les travaux d'E. Ostrom sur la gouvernance polycentrique. En démontrant que des communautés peuvent élaborer des règles stables de gestion collective sans dépendre d'une autorité centrale unique (E. Ostrom, 1990 ; 2005 ; 2010), Ostrom met en évidence une logique institutionnelle fondée sur la pluralité des centres de décision, la coopération et le contrôle mutuel. Bien que les terrains étudiés soient différents, cette analyse confirme que le partage de l'autorité constitue une modalité durable d'organisation politique et non une simple étape précédant la formation de l'État.

Ainsi comprise, l'isonomie ne constitue ni une grille de lecture eurocentrée ni une tentative d'assimilation des sociétés africaines aux modèles politiques grecs. Elle est un concept opératoire permettant d'analyser les conditions de possibilité du gouvernement partagé. En déplaçant le regard de la structure des institutions vers les principes qui les organisent, elle permet de dépasser les oppositions classiques entre sociétés étatiques et sociétés dites « sans État ». Les sociétés de l'Atacora-Ouest apparaissent alors comme des expériences historiques originales de gouvernement fondées sur la pluralité des autorités, la délibération collective, la responsabilité des gouvernants et la primauté de la norme commune. C'est cette hypothèse qui guidera l'analyse des mécanismes institutionnels développée dans la deuxième partie.

2. Les sociétés de l'Atacora-Ouest

2.1. Une organisation politique fondée sur la pluralité des autorités

Les sociétés de l'Atacora-Ouest précolonial présentent une configuration institutionnelle qui se distingue nettement des formations politiques centralisées observées dans les royaumes

voisins. Chez les Berba, Bètammaribè, Waaba, Natemba, Bèbèribé, Kountéba, Gangamba et les Gourmantchéba, l'autorité politique ne se concentrait pas entre les mains d'un souverain unique. Elle était distribuée entre plusieurs institutions exerçant des compétences complémentaires, dont l'équilibre assurait la stabilité de la communauté. Cette organisation invite à dépasser la catégorie de « société sans État » pour reconnaître l'existence d'une véritable architecture politique fondée sur la pluralité des centres d'autorité.

Les travaux de P. Mercier (1968, p. 63-128) montrent que, chez les Somba - aujourd'hui identifiés aux Bètammaribè -, la vie collective reposait sur une forte autonomie des unités lignagères, sans qu'aucune autorité ne puisse imposer un pouvoir absolu à l'ensemble de la communauté. De même, A.-M. Maurice (1986, p. 89-156) souligne que les populations de l'Atacora avaient développé des formes de régulation politique dans lesquelles les responsabilités étaient réparties entre diverses autorités coutumières. Cette organisation ne traduisait pas une faiblesse institutionnelle ; elle constituait au contraire un mode spécifique d'exercice du pouvoir, adapté aux réalités sociales et territoriales de ces communautés.

Au sein de ces sociétés, le chef de lignage occupait une place essentielle dans la gestion des affaires familiales, la médiation des différends internes et la représentation du groupe. Son autorité procédait moins d'un pouvoir de contrainte que de son ancienneté, de son expérience et de la reconnaissance dont il bénéficiait auprès des membres du lignage. Toutefois, ses décisions demeuraient encadrées par la coutume et pouvaient être discutées au sein des assemblées familiales, ce qui limitait toute personnalisation du pouvoir.

À côté du chef de lignage, le chef de terre assumait des responsabilités spécifiques liées à la gestion des espaces cultivables et à la protection des lieux sacrés. Comme l'ont montré A.-M. Maurice (1986) et D. Sewane (2002), cette

fonction ne relevait pas seulement de l'administration foncière ; elle participait également au maintien de l'ordre cosmique et social. Les décisions relatives à l'utilisation des terres ou aux rites agraires engageaient l'ensemble de la communauté et ne pouvaient être prises indépendamment des autres autorités traditionnelles.

Les conseils d'anciens constituaient une autre composante essentielle de cette organisation politique. Composés des représentants des principaux lignages, ils intervenaient dans le règlement des conflits, l'interprétation des normes coutumières et les décisions concernant la communauté. Leur légitimité reposait sur l'expérience, la connaissance des traditions et la capacité à rechercher des solutions acceptées par les différentes parties. La décision collective apparaissait ainsi comme le résultat d'une délibération visant le consensus plutôt que l'expression d'un pouvoir hiérarchique.

Les autorités religieuses occupaient également une fonction déterminante. Chez les Bètammariè notamment, D. Sewane (2002, p. 45-112 ; 2003, p. 71-148) montre que les responsabilités rituelles contribuaient directement à la préservation de l'équilibre communautaire. L'autorité spirituelle ne se substituait pas aux autres formes d'autorité ; elle les complétait en rappelant que la coutume, les ancêtres et les prescriptions rituelles constituaient le fondement ultime de la légitimité politique. Le pouvoir était ainsi soumis à une norme qui le dépassait et dont aucun individu ne pouvait s'approprier l'interprétation exclusive.

Cette répartition des compétences produisait un système de limitation réciproque des pouvoirs. Aucun responsable ne détenait l'ensemble des fonctions politiques, foncières, judiciaires et religieuses. La stabilité de la communauté résultait de l'articulation de plusieurs autorités dont chacune exerçait des compétences définies et reconnues. Cette pluralité institutionnelle favorisait le contrôle mutuel, réduisait les risques

de domination personnelle et renforçait la recherche permanente de l'accord collectif.

Une telle organisation confirme les analyses développées dans la première partie. Le politique ne se réduit pas à l'existence d'un appareil étatique centralisé ; il peut également s'incarner dans une répartition fonctionnelle des responsabilités entre plusieurs institutions complémentaires. Les sociétés de l'Atacora-Ouest illustrent ainsi une forme de gouvernement partagé dont les principes – pluralité des autorités, limitation du pouvoir et primauté de la coutume – présentent une convergence remarquable avec les caractéristiques de l'isonomie envisagée comme catégorie de philosophie politique comparée. L'étude des mécanismes de délibération permettra de préciser davantage cette proximité conceptuelle.

2.2. Délibération collective, consensus et limitation du pouvoir

L'une des caractéristiques les plus remarquables des sociétés de l'Atacora-Ouest précolonial réside dans la place centrale qu'y occupait la délibération collective. L'exercice de l'autorité ne procédait pas de la volonté d'un individu investi d'un pouvoir souverain, mais d'un processus de concertation associant les différentes autorités reconnues par la communauté. Cette pratique faisait de la décision politique l'aboutissement d'un dialogue destiné à préserver l'équilibre social plutôt qu'à imposer la volonté d'un groupe ou d'une personne.

Les recherches ethnographiques montrent que les décisions engageant la communauté – qu'il s'agisse de conflits entre lignages, de l'utilisation des terres, de l'organisation des rites ou de questions relatives à la sécurité collective – faisaient généralement l'objet de consultations entre les chefs de lignage, les anciens, les autorités religieuses et, selon les circonstances, les représentants des familles concernées (P. Mercier, 1968, p. 94-118 ; A.-M. Maurice, 1986, p. 121-145). La diversité des

acteurs impliqués limitait toute appropriation individuelle de la décision et favorisait la recherche d'une solution acceptable par l'ensemble de la communauté.

Dans ce processus, le consensus constituait moins une règle formelle qu'un idéal politique. Les échanges se poursuivaient aussi longtemps que subsistaient des désaccords susceptibles de menacer la cohésion du groupe. La décision apparaissait ainsi comme le résultat d'une adhésion progressivement construite plutôt que comme l'expression d'un rapport de force. Cette pratique rejoint les analyses de K. Wiredu (1996, p. 179-190), pour qui plusieurs traditions politiques africaines privilégient la recherche de l'accord collectif à la logique majoritaire, considérant que la légitimité procède avant tout de l'inclusion des différentes composantes de la communauté.

La coutume jouait un rôle essentiel dans cette dynamique délibérative. Elle ne constituait pas un simple ensemble de traditions héritées, mais le cadre normatif à partir duquel les décisions étaient évaluées et justifiées. Les autorités ne créaient pas arbitrairement la règle ; elles étaient elles-mêmes tenues de s'y conformer. Comme l'observe D. Sewane (2002, p. 85-104), les prescriptions coutumières et rituelles structuraient l'ensemble de la vie communautaire chez les Bètammari, en rappelant que l'autorité ne pouvait être dissociée de la responsabilité envers les ancêtres, la terre et la collectivité.

Cette prééminence de la norme commune limitait considérablement les risques d'arbitraire. Le chef de lignage, le chef de terre ou les autorités religieuses ne disposaient pas d'un pouvoir discrétionnaire. Leur légitimité dépendait de leur capacité à interpréter la coutume avec prudence, à rechercher la médiation plutôt que la contrainte et à préserver l'équilibre entre les différents groupes composant la communauté. L'autorité s'exerçait ainsi dans un espace de responsabilités réciproques où chaque institution demeurait soumise au jugement des autres.

Cette organisation rappelle l'une des dimensions fondamentales de l'isonomie telle qu'elle apparaît chez Hérodote. Dans le discours d'Otanès (1995, III, 80), la supériorité de l'isonomie réside notamment dans le fait que les magistrats rendent compte de leurs actes et que les décisions sont prises sous l'autorité de la loi plutôt que selon le bon vouloir d'un individu. Sans établir de rapprochement historique entre la cité grecque et les sociétés de l'Atacora-Ouest, il est possible de relever une convergence de principes : dans les deux cas, la légitimité politique repose sur la limitation de l'autorité individuelle par une norme reconnue collectivement.

Cette convergence est également éclairée par les travaux d'Elinor Ostrom sur la gouvernance polycentrique. En étudiant des communautés capables d'administrer durablement des ressources communes sans autorité centrale unique, Ostrom (1990, p. 88-102 ; 2005, p. 255-284 ; 2010, p. 641-672) montre que la stabilité institutionnelle dépend de règles collectivement élaborées, de mécanismes de contrôle mutuel et de procédures de résolution des conflits. Bien que les contextes historiques diffèrent profondément, ces analyses confirment que la délibération, la responsabilité partagée et la pluralité des centres de décision peuvent constituer des fondements durables de l'ordre politique.

Ainsi, la délibération collective apparaît comme l'un des principaux mécanismes par lesquels les sociétés de l'Atacora-Ouest assuraient leur cohésion. Loin d'exprimer une absence de pouvoir, elle traduisait une manière spécifique de l'exercer, fondée sur la recherche du consensus, la primauté de la coutume et le contrôle réciproque des autorités. Cette pratique constitue l'un des indices les plus significatifs de la proximité conceptuelle entre ces formes africaines de gouvernement et les principes de l'isonomie envisagée comme catégorie de philosophie politique comparée.

Au-delà de la simple description ethnographique, ces pratiques révèlent une véritable rationalité politique. Elles montrent que la légitimité procède moins de l'existence d'une souveraineté centralisée que d'un processus collectif de justification des décisions. Dans cette perspective, les mécanismes de concertation observés dans les sociétés de l'Atacora-Ouest rejoignent la conception habermassienne de la démocratie délibérative, selon laquelle la validité des décisions publiques dépend de la qualité de la délibération et de la participation des acteurs concernés (J. Habermas, **1992**, p. 107-165). Ils présentent également une proximité avec l'idée rawlsienne de raison publique, qui fait de la justification des normes devant la communauté une condition de leur légitimité (J. Rawls, **1993**, p. 212-254). Dans le contexte africain, cette logique renforce les analyses de K. Wiredu (**1996**, p. 179-190), pour qui le consensus constitue un principe fondamental de la décision politique, ainsi que celles de P. J. Hountondji (**1994**, p. 15-37), qui invitent à reconnaître les traditions intellectuelles africaines comme des sources autonomes de conceptualisation du politique. Les institutions de l'Atacora-Ouest apparaissent dès lors non comme des survivances coutumières, mais comme des expériences originales de gouvernement fondées sur la recherche permanente d'une légitimité collective.

2.3. Une gouvernance polycentrique fondée sur le partage de l'autorité

L'analyse des institutions des sociétés de l'Atacora-Ouest montre que la pluralité des autorités et la délibération collective ne relevaient pas de mécanismes isolés, mais participaient d'une véritable architecture politique. L'organisation de ces communautés reposait sur une répartition fonctionnelle des compétences entre plusieurs institutions autonomes et complémentaires, dont les interactions assuraient la cohésion sociale tout en limitant les risques de concentration du pouvoir.

Cette configuration peut être interprétée comme une forme de gouvernance polycentrique, caractérisée par l'existence de plusieurs centres de décision coordonnés plutôt que par une autorité souveraine unique.

Chez les Berba, Bètammaribè, Waaba, Natemba, Bèbèribé, Kountéba, Gangamba et les Gourmantchéba, aucune institution ne détenait simultanément les fonctions politiques, judiciaires, foncières et religieuses. Le chef de lignage exerçait son autorité dans le cadre des relations familiales et communautaires ; le chef de terre veillait à la gestion des espaces cultivables et des lieux sacrés ; les conseils d'anciens intervenaient dans la médiation des conflits et l'interprétation de la coutume ; les autorités religieuses garantissaient le respect des prescriptions rituelles indispensables à l'équilibre de la communauté (P. Mercier, 1968 ; A.-M. Maurice, 1986 ; D. Sewane, 2002 ; 2003). Cette différenciation des responsabilités empêchait qu'une autorité puisse durablement imposer sa volonté aux autres.

La complémentarité de ces institutions produisait un système de contrôle mutuel. Les décisions engageant la collectivité nécessitaient généralement l'accord ou, à tout le moins, la consultation des différentes autorités compétentes. La coutume constituait le référent commun auquel chacune d'elles demeurait soumise. Ainsi, l'autorité ne procédait pas d'une position hiérarchique absolue, mais de la reconnaissance de compétences spécifiques exercées dans les limites fixées par les normes communautaires. La stabilité politique résultait dès lors moins de la contrainte que de l'équilibre entre des institutions interdépendantes.

Cette logique institutionnelle rejoint les analyses d'E. Ostrom relatives à la gouvernance polycentrique. En étudiant les communautés chargées de la gestion des ressources communes, E. Ostrom (1990, p. 88-102 ; 2005, p. 255-284 ; 2010, p. 641-672) montre que la coopération peut être durablement assurée par plusieurs centres de décision autonomes, coordonnés par des

règles partagées et des mécanismes de contrôle réciproque. Sans assimiler les sociétés de l'Atacora-Ouest aux cas étudiés par Ostrom, cette perspective permet de comprendre que la pluralité institutionnelle constitue une modalité stable d'organisation politique et non une forme inachevée d'étatisation.

Cette lecture permet également de dépasser les catégories classiques de « société acéphale » ou de « société sans État ». Ces expressions décrivent principalement ce que ces communautés ne possèdent pas : une autorité souveraine centralisée. Elles rendent plus difficile l'identification des mécanismes positifs qui assurent leur cohésion. À l'inverse, l'analyse des institutions de l'Atacora-Ouest met en évidence une rationalité politique fondée sur la spécialisation des fonctions, la responsabilité partagée, la limitation réciproque des autorités et la primauté de la coutume. Ce sont précisément ces principes qui assurent la continuité de la vie collective.

L'intérêt philosophique de cette organisation apparaît alors avec davantage de netteté. Les mécanismes observés ne traduisent pas seulement une répartition des responsabilités ; ils expriment une conception particulière du pouvoir. Celui-ci n'est pas envisagé comme un attribut personnel susceptible d'être monopolisé, mais comme une fonction exercée au service de la communauté et continuellement limitée par les autres institutions. La légitimité procède de la conformité à la norme commune, de la capacité à rechercher le consensus et du respect des compétences reconnues à chaque autorité. Le pouvoir se définit ainsi par son inscription dans un réseau d'obligations réciproques plutôt que par l'exercice d'une souveraineté indivisible.

Cette organisation présente une convergence conceptuelle avec les principes de l'isonomie. Dans les deux cas, la stabilité politique résulte moins de la concentration de l'autorité que de son partage, de sa soumission à une norme supérieure et de l'existence de mécanismes destinés à prévenir l'arbitraire. Il ne s'agit évidemment pas d'affirmer une identité institutionnelle

entre la cité grecque et les sociétés de l'Atacora-Ouest, mais de montrer que des traditions historiques distinctes ont élaboré des solutions comparables à un même problème philosophique : comment organiser l'exercice du pouvoir sans permettre sa confiscation par un individu ou un groupe.

Ainsi, les sociétés de l'Atacora-Ouest apparaissent comme des expériences historiques originales de gouvernement partagé. Leur étude invite à reconnaître que le politique peut se constituer autour de la pluralité des autorités, de la délibération collective et du contrôle mutuel des institutions. Cette conclusion ouvre la voie à une discussion plus générale sur la portée heuristique de l'isonomie dans l'analyse comparée des traditions politiques, objet de la troisième partie.

L'organisation polycentrique observée dans les sociétés de l'Atacora-Ouest conduit ainsi à repenser les fondements de la théorie politique contemporaine. Elle montre que la stabilité institutionnelle peut résulter non de la concentration de la souveraineté, mais de la coopération entre plusieurs centres de décision disposant de compétences complémentaires. Cette observation confirme les analyses d'E. Ostrom (2010, p. 641-672), selon lesquelles les systèmes polycentriques constituent des modes durables de gouvernance reposant sur des mécanismes de coordination, de responsabilité et de contrôle mutuel. Elle rejoint également les travaux de V. Ostrom (1999, p. 57-88), qui montrent que la multiplication des centres de décision favorise la résilience institutionnelle et limite les risques d'arbitraire. Plus récemment, D. Acemoglu et J. A. Robinson (2019, p. 17-64) soulignent que la pérennité des institutions politiques dépend de l'équilibre entre l'exercice du pouvoir et les mécanismes sociaux capables d'en limiter les dérives. Les sociétés de l'Atacora-Ouest illustrent précisément cette dynamique d'équilibre institutionnel, dans laquelle la pluralité des autorités, la coutume et la délibération collective constituent les principaux garants de la cohésion politique.

3. Discussion

3.1. L'isonomie comme relecture des catégories classiques de l'anthropologie politique

L'analyse des sociétés de l'Atacora-Ouest à partir du concept d'isonomie conduit à réinterroger plusieurs catégories qui ont durablement structuré l'anthropologie politique africaine. Les expressions de « société sans État », de « société acéphale » ou encore de « société segmentaire » ont joué un rôle important dans la connaissance des formations politiques précoloniales. Elles ont permis de distinguer des modes d'organisation différents de ceux des royaumes centralisés et d'attirer l'attention sur la diversité des expériences politiques africaines (M. Fortes & E.E. Evans-Pritchard, 1940 ; Clastres, 1974). Toutefois, ces catégories demeurent largement définies de manière négative, puisqu'elles caractérisent les sociétés étudiées à partir de l'absence d'un appareil étatique ou d'un pouvoir souverain centralisé.

Une telle perspective présente une limite épistémologique importante. En faisant de l'État le point de référence implicite de toute comparaison, elle tend à considérer les autres formes d'organisation politique comme incomplètes ou atypiques. La question n'est alors plus de savoir comment ces sociétés gouvernent effectivement, mais pourquoi elles ne présentent pas les caractéristiques des États centralisés. Comme le souligne P. J. Hountondji (1977, p. 47-63), une telle démarche risque de reconduire des catégories héritées de l'histoire intellectuelle européenne sans interroger leur pertinence pour l'analyse des réalités africaines.

La lecture isonomique proposée dans cette étude procède d'un déplacement du regard. Elle ne cherche pas à déterminer ce qui manquerait aux sociétés de l'Atacora-Ouest, mais à identifier les principes positifs qui fondent leur organisation politique. L'analyse des institutions coutumières montre que ces

communautés ont élaboré des mécanismes de répartition des responsabilités, de délibération collective, de contrôle mutuel des autorités et de soumission à la coutume. L'absence d'un pouvoir centralisé apparaît dès lors non comme un vide institutionnel, mais comme l'expression d'une autre manière d'organiser le gouvernement de la communauté.

Cette relecture rejoint la démarche comparative défendue par M. Détienné (2000, p. 39-67), pour qui la comparaison n'a pas pour objet d'établir des filiations historiques, mais de construire des catégories permettant d'éclairer des problèmes communs à des sociétés différentes. Dans cette perspective, l'isonomie ne constitue pas un modèle grec exporté vers les sociétés africaines. Elle fonctionne comme un concept analytique permettant de mettre en évidence des convergences de principes dans l'organisation du pouvoir, tout en respectant la singularité historique de chaque tradition politique.

Les analyses développées dans les parties précédentes montrent en effet que les sociétés de l'Atacora-Ouest reposaient sur plusieurs principes compatibles avec une lecture isonomique : la pluralité des centres d'autorité, la limitation réciproque des pouvoirs, la primauté de la norme coutumière et la recherche du consensus dans la prise de décision. Pris isolément, aucun de ces éléments ne suffit à caractériser une forme particulière de gouvernement. Leur articulation révèle cependant une véritable rationalité politique fondée sur le refus de la concentration de l'autorité et sur la responsabilité collective dans l'exercice du pouvoir.

L'intérêt de cette approche dépasse le seul cas de l'Atacora-Ouest. Elle invite plus largement à renouveler les outils conceptuels mobilisés pour l'étude des sociétés africaines précoloniales. Plutôt que d'opposer les sociétés étatiques aux sociétés dites « sans État », il devient possible d'interroger les différentes modalités selon lesquelles les communautés organisent la distribution du pouvoir, élaborent les normes

communes et assurent la régulation des conflits. La diversité des institutions africaines apparaît alors non comme une série d'exceptions au modèle étatique, mais comme un ensemble d'expériences politiques susceptibles d'enrichir la réflexion générale sur les formes de gouvernement.

Ainsi, la principale contribution de la lecture isonomique réside dans le renversement de perspective qu'elle opère. Elle substitue à une approche fondée sur le manque une analyse centrée sur les principes d'organisation du pouvoir. Ce déplacement ne modifie pas seulement la compréhension des sociétés de l'Atacora-Ouest ; il ouvre également de nouvelles perspectives pour une philosophie politique comparée attentive à la pluralité des expériences historiques du gouvernement.

3.2. Les sociétés de l'Atacora-Ouest et le renouvellement de la philosophie politique comparée

La relecture isonomique des sociétés de l'Atacora-Ouest ne conduit pas seulement à réviser certaines catégories de l'anthropologie politique ; elle invite également à élargir le champ de la philosophie politique comparée. Celle-ci s'est longtemps développée à partir d'expériences institutionnelles principalement européennes, faisant de la cité grecque, de la République romaine ou de l'État moderne les références privilégiées de la réflexion sur le pouvoir. Les traditions politiques africaines y occupent une place marginale, souvent limitées au statut d'objets d'enquête anthropologique plutôt que reconnues comme des sources de conceptualisation du politique. Cette situation résulte en partie d'un déséquilibre épistémologique. Les sociétés africaines précoloniales ont fréquemment été mobilisées pour illustrer des catégories élaborées ailleurs, sans que leurs propres institutions contribuent à la construction des concepts. Comme l'observe P. J. Hountondji (1977, p. 47-63), une véritable philosophie africaine suppose que les expériences historiques du continent participent

elles-mêmes à la production des outils théoriques destinés à les comprendre. Dans cette perspective, les institutions de l'Atacora-Ouest ne constituent pas seulement un terrain d'application de la philosophie politique ; elles deviennent un lieu d'élaboration conceptuelle.

L'intérêt de la catégorie d'isonomie réside précisément dans cette capacité à faire dialoguer des traditions politiques distinctes sans les hiérarchiser. La comparaison ne cherche pas à identifier un modèle originel dont les autres sociétés seraient des variantes plus ou moins achevées. Elle met en évidence des réponses différentes à une interrogation commune : comment organiser le pouvoir de manière à prévenir l'arbitraire, garantir la participation de la communauté et assurer la stabilité de l'ordre politique ? Sous cet angle, les sociétés de l'Atacora-Ouest apparaissent comme des expériences intellectuelles à part entière, dont les institutions éclairent les conditions d'un gouvernement partagé.

Les analyses développées dans cette étude montrent que la pluralité des autorités, la délibération collective, la primauté de la coutume et la responsabilité des détenteurs d'autorité ne relèvent pas de pratiques isolées. Elles constituent les éléments d'une conception cohérente du pouvoir, dans laquelle la légitimité procède moins de la souveraineté que de la capacité à préserver l'équilibre de la communauté. Cette rationalité politique rejoint certaines préoccupations majeures de la philosophie politique contemporaine, notamment celles relatives à la gouvernance polycentrique, à la participation citoyenne et à la limitation des pouvoirs publics (E. Ostrom, 2005 ; E. Ostrom, 2010).

La portée de cette analyse dépasse ainsi le seul cadre des sociétés étudiées. Elle invite à reconnaître que les traditions politiques africaines peuvent enrichir les débats contemporains sur les formes de gouvernement. Les principes de responsabilité partagée, de médiation, de délibération et de contrôle mutuel

observés dans les sociétés de l'Atacora-Ouest montrent que la stabilité politique peut être assurée sans concentration de l'autorité. Cette observation contribue à relativiser l'idée selon laquelle la centralisation constituerait la forme normale ou nécessaire de toute organisation politique.

La philosophie politique comparée trouve ici un terrain de renouvellement. Au lieu d'opposer des modèles politiques réputés universels à des expériences considérées comme particulières, elle peut construire des concepts capables de rendre compte de la pluralité des trajectoires historiques. Dans cette perspective, l'isonomie apparaît moins comme un héritage exclusivement grec que comme une catégorie analytique permettant d'identifier des principes de gouvernement fondés sur le partage de l'autorité, la force de la norme commune et la participation à la décision collective.

Une telle approche contribue également à répondre aux appels contemporains en faveur d'une décolonisation des savoirs. Il ne s'agit pas de substituer un paradigme africain à un paradigme européen, mais de reconnaître que la théorie politique gagne en universalité lorsqu'elle intègre des expériences historiques longtemps demeurées à sa périphérie. Les sociétés de l'Atacora-Ouest montrent que les traditions africaines ne sont pas seulement des objets de mémoire ou de patrimoine ; elles constituent des ressources intellectuelles susceptibles d'enrichir la réflexion sur les conditions de la légitimité, de la gouvernance et du bien commun.

Ainsi, la principale contribution de cette étude ne réside pas uniquement dans une nouvelle interprétation des institutions de l'Atacora-Ouest. Elle consiste plus largement à montrer que la philosophie politique comparée peut se renouveler en faisant des expériences africaines précoloniales des interlocutrices à part entière de la tradition philosophique. En ce sens, la lecture isonomique proposée ici participe à l'élaboration d'une pensée du politique véritablement plurielle, dans laquelle les traditions

africaines contribuent elles aussi à la construction des concepts universels.

3.3. Portée, limites et perspectives d'une lecture isonomique des sociétés africaines précoloniales

Toute démarche de philosophie politique comparée comporte des exigences méthodologiques qu'il importe d'explicitier. La présente étude ne soutient ni l'existence d'une filiation historique entre la Grèce antique et les sociétés de l'Atacora-Ouest précolonial, ni l'identité de leurs institutions politiques. L'isonomie est mobilisée comme une catégorie analytique destinée à mettre en évidence des convergences de principes dans l'organisation du pouvoir, sans remettre en cause la singularité historique, culturelle et sociale des communautés étudiées. La comparaison porte donc sur des logiques institutionnelles et non sur des influences historiques.

Cette précision est essentielle, car les sociétés africaines précoloniales présentent une très grande diversité de formes politiques. À côté des communautés lignagères de l'Atacora-Ouest existaient des royaumes fortement centralisés, tels que ceux d'Abomey ou du Bénin, ainsi que des configurations intermédiaires combinant autorités territoriales, lignagères et religieuses. Les mécanismes observés chez les Berba, Bètammaribè, Waaba, Natemba, Bèbèribé, Kountéba, Gangamba et les Gourmantchéba ne sauraient donc être généralisés à l'ensemble du continent africain. La portée de cette étude demeure volontairement circonscrite aux sociétés dont l'organisation reposait sur une pluralité d'autorités sans pouvoir souverain centralisé.

Cette limitation n'enlève toutefois rien à l'intérêt théorique de la démarche. En proposant une lecture isonomique des institutions de l'Atacora-Ouest, cette recherche montre qu'il est possible d'aborder les sociétés africaines précoloniales à partir des principes positifs qui structurent leur organisation politique

plutôt qu'à travers les catégories négatives de « société sans État » ou de « société acéphale ». Le déplacement du regard permet ainsi de reconnaître la cohérence interne de ces institutions et leur contribution à la réflexion générale sur les formes de gouvernement.

La portée de cette relecture dépasse d'ailleurs le seul domaine de l'histoire politique africaine. Les principes mis en évidence - partage de l'autorité, délibération collective, limitation du pouvoir et primauté de la norme commune - rejoignent plusieurs problématiques contemporaines relatives à la gouvernance démocratique, à la participation citoyenne et aux institutions polycentriques (E. Ostrom, 2005 ; 2010). Sans proposer une transposition directe des institutions précoloniales aux États contemporains, l'analyse souligne que certaines expériences africaines offrent des ressources conceptuelles susceptibles d'enrichir les débats actuels sur la gouvernance, la médiation communautaire et la prévention des conflits.

Cette perspective ouvre plusieurs pistes de recherche. Une première consisterait à étendre l'analyse comparative à d'autres sociétés africaines précoloniales afin d'évaluer dans quelle mesure les principes mis en évidence dans l'Atacora-Ouest se retrouvent dans d'autres contextes historiques et culturels. Une deuxième porterait sur la confrontation de ces expériences avec d'autres traditions politiques non occidentales, notamment asiatiques ou amérindiennes, afin d'approfondir la réflexion sur les différentes modalités du gouvernement partagé. Une troisième pourrait examiner la manière dont certaines pratiques coutumières de médiation, de délibération et de responsabilité collective continuent d'influencer les formes contemporaines de gouvernance locale dans plusieurs sociétés africaines.

Au-delà de ces perspectives, la principale contribution de cette recherche réside dans la proposition d'une nouvelle lecture des sociétés de l'Atacora-Ouest précolonial. L'isonomie y apparaît non comme un modèle historique à reproduire, mais comme une

catégorie de philosophie politique comparée permettant d'éclairer des formes de gouvernement fondées sur la pluralité des autorités, la responsabilité partagée et la limitation du pouvoir. En réinscrivant ces expériences africaines dans les débats contemporains de la philosophie politique, cette étude contribue à reconnaître les traditions institutionnelles africaines comme des sources légitimes de conceptualisation du politique et, plus largement, à enrichir la construction d'une pensée véritablement plurielle du gouvernement.

Conclusion

Cette étude avait pour objectif d'examiner dans quelle mesure le concept d'isonomie pouvait constituer une catégorie pertinente pour interpréter l'organisation politique des sociétés de l'Atacora-Ouest précolonial. L'analyse historico-philosophique menée montre que l'absence d'un pouvoir souverain centralisé ne saurait être assimilée à une absence de politique. Les institutions observées chez les Berba, Bètammaribè, Waaba, Natemba, Bèbèribé, Kountéba, Gangamba et les Gourmantchéba reposaient sur une répartition fonctionnelle des responsabilités, une délibération collective, la primauté de la coutume et un contrôle réciproque des autorités, autant de mécanismes qui assuraient durablement la cohésion de la communauté.

L'intérêt principal de cette recherche réside dans le dépassement conceptuel qu'elle propose. En mobilisant l'isonomie comme catégorie de philosophie politique comparée, il devient possible de dépasser les catégories négatives de « sociétés sans État » ou de « sociétés acéphales » pour mettre en évidence une rationalité politique fondée sur le partage du pouvoir et la limitation de l'autorité. Cette lecture ne postule aucune filiation historique entre la Grèce antique et les sociétés de l'Atacora-Ouest ; elle met plutôt en lumière des convergences de principes permettant

d'enrichir la compréhension des formes historiques de gouvernement.

L'article contribue ainsi à trois niveaux. D'un point de vue théorique, il participe au renouvellement de la philosophie politique comparée en intégrant les traditions politiques africaines à la production des concepts du politique. D'un point de vue méthodologique, il montre l'intérêt des catégories comparatives pour analyser les institutions africaines à partir de leur logique propre plutôt qu'à travers les modèles étatiques occidentaux. Enfin, d'un point de vue social et politique, il rappelle que les pratiques africaines de responsabilité partagée, de médiation, de recherche du consensus et de limitation du pouvoir constituent des ressources intellectuelles susceptibles d'éclairer les débats contemporains sur la gouvernance démocratique, la gouvernance locale et la prévention des conflits.

Cette recherche ouvre enfin plusieurs perspectives. Une extension de l'analyse à d'autres sociétés africaines précoloniales, ainsi qu'une comparaison avec d'autres traditions politiques non occidentales, permettraient de mieux apprécier la portée heuristique de l'isonomie comme catégorie de philosophie politique. En réinscrivant les expériences institutionnelles africaines dans la réflexion philosophique universelle, cette étude entend contribuer à une pensée du politique véritablement plurielle, où les traditions africaines participent pleinement à la construction des savoirs contemporains.

Sur le plan théorique, cette recherche contribue à l'élargissement des catégories de la philosophie politique comparée. Elle montre que l'isonomie peut être mobilisée comme un concept analytique permettant de penser des formes de gouvernement non étatiques sans les réduire à des modèles institutionnels occidentaux. Ce déplacement conceptuel participe à la déconstruction des lectures évolutionnistes du politique et ouvre la voie à une

théorisation plus pluraliste des traditions politiques. Les sociétés de l'Atacora-Ouest apparaissent ainsi non seulement comme des objets d'histoire ou d'anthropologie, mais également comme des sources de conceptualisation capables d'enrichir les débats contemporains sur la gouvernance, la démocratie délibérative et la limitation du pouvoir.

Bibliographie

ACEMOGLU Daron & ROBINSON James A., 2019. *The Narrow Corridor. States, Societies, and the Fate of Liberty*, Penguin Press, New York.

ARISTOTE, 1993. *La Politique*, traduction de Pierre Pellegrin, Flammarion, Paris.

CLASTRES Pierre, 1974. *La Société contre l'État. Recherches d'anthropologie politique*, Les Éditions de Minuit, Paris.

DÉTIENNE Marcel, 2000. *Comparer l'incomparable*, Seuil, Paris.

FORTES Meyer & EVANS-PRITCHARD Edward Evan (dir.), 1940. *African Political Systems*, Oxford University Press, London.

HABERMAS Jürgen, 1992. *Between Facts and Norms. Contributions to a Discourse Theory of Law and Democracy*, MIT Press, Cambridge (Massachusetts).

HANSEN Mogens Herman, 1991. *The Athenian Democracy in the Age of Demosthenes. Structure, Principles and Ideology*, Blackwell, Oxford.

HÉRODOTE, 1995. *Histoires*, traduction d'Andrée Barget, Gallimard, coll. « Folio classique », Paris.

HOUNTONDI Paulin J., 1977. *Sur la « philosophie africaine »*. *Critique de l'ethnophilosophie*, François Maspero, Paris.

HOUNTONDI Paulin J. (dir.), 1994. *Les savoirs endogènes. Pistes pour une recherche*, CODESRIA, Dakar.

- MAMDANI Mahmood, 2020. *Neither Settler nor Native. The Making and Unmaking of Permanent Minorities*, Harvard University Press, Cambridge (Massachusetts).
- MAURICE Albert-Marie, 1986. *Atakora. Les populations du Nord-Ouest du Bénin*, Karthala, Paris.
- MBEMBE Achille, 2000. *De la postcolonie. Essai sur l'imagination politique dans l'Afrique contemporaine*, Karthala, Paris.
- MBEMBE Achille, 2023. *La Communauté terrestre*, La Découverte, Paris.
- MERCIER Paul, 1968. *Tradition, changement, histoire. Les Somba du Dahomey septentrional*, Anthropos, Paris.
- NYAMNJOH Francis B., 2022. *Decolonizing the Academy. Between Ubuntu Cosmopolitanism and the Ethnographic Archive*, Langaa RPCIG, Bamenda.
- OBER Josiah, 2008. *Democracy and Knowledge. Innovation and Learning in Classical Athens*, Princeton University Press, Princeton.
- OSTROM Elinor, 1990. *Governing the Commons. The Evolution of Institutions for Collective Action*, Cambridge University Press, Cambridge.
- OSTROM Elinor, 2005. *Understanding Institutional Diversity*, Princeton University Press, Princeton.
- OSTROM Elinor, 2010. « Beyond Markets and States: Polycentric Governance of Complex Economic Systems », *American Economic Review*, vol. 100, n° 3, p. 641-672.
- OSTROM Vincent, 1999. *The Meaning of American Federalism. Constituting a Self-Governing Society*, ICS Press, Oakland.
- RAWLS John, 1993. *Political Liberalism*, Columbia University Press, New York.
- ROSANVALLON Pierre, 2021. *Le Siècle du populisme. Histoire, théorie, critique*, Seuil, Paris.

SCOTT James C., 2009. *The Art of Not Being Governed. An Anarchist History of Upland Southeast Asia*, Yale University Press, New Haven.

SEWANE Dominique, 2002. *Le Souffle du mort. La tragédie de la mort chez les Batammariba (Bénin-Togo)*, Plon, coll. « Terre Humaine », Paris.

SEWANE Dominique, 2003. *La Nuit des grands morts. L'initiation des garçons chez les Batammariba (Bénin-Togo)*, Economica, Paris.

WIREDU Kwasi, 1996. *Cultural Universals and Particulars. An African Perspective*, Indiana University Press, Bloomington.